

Le président de l'ULB jette l'éponge

Le président du conseil d'administration de l'ULB, Alain Delchambre, a présenté sa démission par une lettre publiée lundi sur le site de l'institution. Plusieurs passages de son discours de rentrée prononcé le 19 septembre dernier avaient été plagés.

Le collaborateur responsable de ce plagiat avait été remercié dans la foulée, mais Alain Delchambre a pris la décision de se retirer, « conscient de l'image négative qui ternit aujourd'hui

l'Université en interne aussi bien qu'en externe, et en pleine cohérence avec ses valeurs personnelles de rigueur et d'éthique ».

Dans le discours, de nombreux passages du texte correspondaient, mot pour mot, à un discours de Jacques Chirac prononcé en 2003.

C'est l'équipe d'Alain Delchambre qui avait été chargée de rédiger le texte. Après avoir appris que des éléments avaient été copiés, le président du CA, qui

n'avait pas du tout connaissance que ce discours était inspiré de passages d'autres personnes, a immédiatement congédié le responsable. « Si je n'étais en rien au courant de ces manquements, j'en assume la pleine et entière responsabilité », a-t-il répété.

Alain Delchambre avait été élu en 2011 à la présidence du conseil d'administration de l'ULB pour un mandat de deux ans et reconduit dans ses fonctions en 2013. ■

Le président de l'ULB tire sa révérence

UNIVERSITÉ Alain Delchambre conservera ses charges de cours à l'école polytechnique

► Le plagiat du discours de rentrée a poussé le président du CA à la démission.

► Certains évoquent déjà Laurence Bovy à sa succession.

Fixer les règles du jeu, veiller à leur respect, corriger les déséquilibres dans un esprit d'équité et de solidarité. (...) Cela vaut pour les universités. » Voilà un extrait du (dernier) discours de rentrée du président de l'ULB pour le moins significatif et ironique au regard des derniers événements. Alain Delchambre a annoncé sa démission lundi, par un courrier envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire.

1 **Que s'est-il passé ?** Alain Delchambre prononce ce texte le 19 septembre. Le 1^{er} octobre, l'affaire éclate dans la presse : le texte recopiait des pans entiers d'un discours de Jacques Chirac. Le 2, le président de l'Université annonce avoir pris ses responsabilités en congédiant l'auteur du texte, un de ses collaborateurs. Le conseil d'administration (CA) prend acte de la décision de son président et « ne souhaite pas aller plus loin dans la sanction ».

2 **Pourquoi cette longue semaine de battement ?** Dans sa lettre, Alain Delchambre explique qu'il ne veut pas ternir

l'image de l'Université. Une préoccupation légitime, quand on sait que même le journal français *Le Monde* a publié un article sur le sujet ce week-end (lire ci-contre). Mais l'image de l'université s'est ternie dès le jour où le dossier est sorti dans la presse... Dès lors, pourquoi le président a-t-il encore attendu une semaine ? « Alain Delchambre travaille toujours de manière très collective », précise Nicolas Dassonville, porte-parole de l'ULB. *Durant une semaine, il a eu de nombreux contacts avec les membres de la communauté universitaire, que ce soit par courrier ou en direct. Le président a été très attentif aux messages qu'il a reçus, que ce soit en interne ou en externe. Il a été très affecté par cette histoire.* » Alain Delchambre a donc pris le temps « de mûrir sa réflexion de manière collective ».

Les étudiants ne se seraient pas particulièrement impliqués dans le processus, d'après nos sources. Certains avaient pourtant dénoncé une « réponse trop légère », dans un article publié sur LaPige.be, un site dédié à l'actualité de l'ULB. Le syndicat des étudiants – qui ne représente pas l'ensemble de la communauté étudiante – avait déclaré : « C'est un peu facile de tout remettre sur le dos du collaborateur ».

3 **A quoi sert le CA ?** Les nouveaux statuts de l'ULB ont été approuvés le 17 octobre 2013

au terme d'un processus de réforme de gouvernance long de deux ans. Dans la nouvelle configuration, un conseil d'administration de vingt membres gère le personnel, les finances, les infrastructures et les hôpitaux de l'Université, quand le conseil académique de vingt-six membres est en charge de la politique scientifique.

4 **Que va devenir Alain Delchambre ?** L'homme gardera sa charge de cours en tant que professeur. « L'affaire de plagiat le touche dans sa fonction de président du CA, mais pas dans celle d'enseignant », précise le porte-parole de l'ULB. Alain Delchambre donne plusieurs cours à l'école polytechnique et en faculté de sciences appliquées.

5 **Qui va lui succéder ?** Dans l'immédiat, c'est Pascale Lathouwers, vice-présidente de l'Université, qui va assumer les responsabilités d'Alain Delchambre. Pour la suite, trois pistes possibles : les dix-huit mois de mandat que le président devait encore prêter pourraient être assumés par Pascale Lathouwers elle-même ou par un autre remplaçant désigné par l'ULB. L'université pourrait aussi décider d'anticiper les élections de janvier 2016. Ces dernières aboutiraient à la mise en place d'un président extérieur à la communauté universitaire, comme le requièrent les nouvelles règles de

l'Université.

Hier, un nom circulait déjà : celui de Laurence Bovy, directrice de cabinet de Laurette Onkelinx (PS) et présidente de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI). Il avait déjà été beaucoup évoqué au mo-

ment de la réélection de Delchambre en janvier 2013. « *C'est aller un peu vite en besogne de la désigner* », nous confie une source bien placée au sein de l'ULB. Avant d'ajouter, mine de rien : « *C'est vrai qu'elle est très appréciée par les étudiants pour*

son franc-parler et pour son regard frais. Elle est très active depuis quelques années en tant que membre coopté externe. Mais on ne sait même pas si elle est intéressée... »

L'appel est lancé ? ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

image L'ULB décrédibilisée aussi à l'étranger

Les milieux académiques ont horreur des plagiats. Car un plagiat, qu'il soit l'œuvre d'un professeur ou d'un étudiant, écorne la crédibilité et le sérieux d'un travail scientifique. Il est d'ailleurs sévèrement sanctionné et l'impact reste limité à quelques personnes « dans le secret ». Mais quand le plagiat est un discours de rentrée académique commis par un président du conseil d'administration en personne, c'est l'image de l'institution dans son ensemble qui en prend un coup.

L'ULB, qui n'est par ailleurs plus dans le top 200 des plus prestigieuses universités de la planète (elle était encore 176^e l'année dernière), n'en demandait pas tant ; même si ces deux événements n'ont aucun lien entre eux mais sont concomitants. D'après différentes sources académiques, la démission d'un pré-

sident du CA n'est pas de nature à avoir un impact sur le classement futur d'une université. « *Tout simplement parce que ce n'est pas un critère qui entre en ligne de compte dans les classements internationaux* », nous assure-t-on dans différentes universités belges.

« *Ce cas sera peut-être vite oublié, mais c'est une question de crédibilité. Cela dit, la valeur d'une université comme l'ULB n'est pas affectée*

par ce plagiat. L'image est égratignée, c'est catastrophique, mais ça ne reflète pas la qualité d'une université », explique une autre source académique.

L'image de l'ULB en a donc pris un coup, et pas qu'en Belgique. Car le sujet du plagiat du discours de rentrée d'Alain Delchambre est également relayé dans la presse internationale. Dimanche, le journal *Le Monde* lui a consacré un article de 2 colonnes en page 5. Avec un titre sobre mais sans appel : « *Un président d'université belge plagie Jacques Chirac* ». « *Belle diversité des sources mais, surtout, véritable plagiat : des pans entiers de ces textes se retrouvaient dans celui de cet ingénieur qui préside aux destinées de l'Université* », écrivait le correspondant belge du journal quelques heures avant l'annonce de la démission. *Libération* a également repris l'information sur son site, dans le courant de la soirée de lundi.

Le plagiat du président du CA de l'ULB est également commenté sur les réseaux sociaux et les blogs. C'est d'ailleurs un site d'information animé par des étudiants de l'ULB (*lapi-ge.be*) qui est à l'origine du scandale. ■

Ph.Db.

COMMENTAIRE

BÉATRICE DELVAUX

LA DÉCISION QUI S'IMPOSAIT

Le président du CA de l'ULB a pris hier la seule décision qui s'imposait, s'il voulait épargner à son université les effets de réputation dévastateurs que l'affaire du « plagiat » était en train de lui infliger, et durablement. Delchambre disait certes ne pas être l'auteur de l'acte fautif. Mais son « *j'assume pleinement les*

responsabilités », prononcé la semaine dernière, ne pouvait se réduire à virer le collaborateur, auteur des faits. Intenable dans une institution qui a fait de l'éthique de la responsabilité une de ses valeurs. D'autant que le fait de ne pas délivrer sa propre production intellectuelle est considéré comme l'un des manquements les plus fondamentaux au rôle de l'universitaire. Les responsables de ces institutions l'ont reconnu comme tel, puisque l'étudiant qui « copie » est lourdement sanctionné. Exclu, lui, et pas l'autorité académique qui commet le même forfait ? C'est la leçon que tiraient les étudiants. Alors que le

corps académique de l'ULB se disait consterné par un fait qui leur attirait déjà nombre de plaisanteries « *chiraquiennes* ».

Ce plagiat était par ailleurs d'autant plus gênant qu'il supposait que le président ne rédigeait pas lui-même le texte le plus important de l'année académique, mais surtout qu'il n'avait à l'évidence pas donné de réelles idées originales pour nourrir l'imagination de son assistant. L'honneur définitivement retrouvé de l'ULB ne pouvait passer que par cette démission. C'est la fin d'une ambiguïté : les profs retrouvent le droit plein et entier de sanctionner les étudiants copieurs.